

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle d'appui territorial

A V I S

ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la délimitation d'une "zone agricole protégée"

Par arrêté n°2018/023 PAT, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours consécutifs est prescrite du **4 au 19 juin 2018** sur le territoire des communes de SURY-LE-COMTAL, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT et BONSON, à la demande de Loire Forez.

Au terme de la procédure, la suite réservée au projet de délimitation d'une "zone agricole protégée" relève de la compétence du préfet de la Loire.

Le tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Jeanine BERNE, urbaniste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier n'est pas soumis à une étude environnementale ni à l'avis de l'autorité environnementale

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées au service aménagement et planification est la DDT 42, 2 avenue Grüner CS 90509, 42007 Saint-Étienne cedex 1, Tel : 04 77 43 31 51.

Dès l'ouverture de l'enquête, le dossier pourra être consulté chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture habituelles des mairies de SURY-LE-COMTAL, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT et BONSON, où les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie de SURY-LE-COMTAL, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT et BONSON ;
- par courrier adressé à Madame le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (mairie principale-quartier Saint Rambert ; 4 rue Gonyn 42173 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT) ;
- Par mail à l'adresse suivante, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique : pref-consultation-enquetes-publiques@loire.gouv.fr ;
- un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de la Loire de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 **sur rendez-vous** (au 04-77-48-48-59 ou 04-77-48-48-36) ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-après.

Pour être recevables, toutes les observations ou propositions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le 19 juin 2018.

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales en mairies de SURY-LE-COMTAL, ST-JUST-ST-RAMBERT et BONSON. Ainsi toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur pourra se rendre, quelle que soit sa commune de résidence, à l'une des permanences ci-après aux dates et heures suivantes :

Lundi 4 juin 2018 de 9H00 à 12H00 à la mairie de Sury-le-Comtal

Mercredi 13 juin 2018 de 9H00 à 12H00 à la mairie de Saint-Just-Saint-Rambert (mairie principale – quartier de Saint-Rambert)

Mardi 19 juin 2018 de 14H00 à 17H00 à la mairie de Bonson

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairies de SURY-LE-COMTAL, ST-JUST-ST-RAMBERT et BONSON, à la DDT42/service aménagement et planification, ainsi qu'à la préfecture de la Loire.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, sous la rubrique "Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes dématérialisées".